

Académie de GRENOBLE
Commune de VARACIEUX
École primaire publique
Le Village
Tél : 04 76 64 25 36

A VARACIEUX le 07/11/2016,

Présents : M. PAYRE-FICOUT (Maire) ; Mme JUNG, (directrice) ; Mme VITET-COVAS, Mme SCHNEIDER, Mme SAINZ (enseignantes) ; , Mme MOTTUEL Marie-Christine et Mme PAYRE-FICOUT Nadia (ATSEM) ; Mme CHAMPON Aldina (employée communale) ; M. ROSTAING (délégué DDEN).

Mme MEYNET Noah, M. BERNE (parents délégués titulaires),

Excusés : Mme RAMUS, Inspectrice de circonscription ; Mme REULIER (enseignante); Mme DELDO (conseillère municipale), Mme GERMAIN (déléguée DDEN).

Secrétaire de séance : Mme JUNG.

COMPTE RENDU Conseil d'école 1 du 07/11/2016

Questionnaires distribués à chaque famille ; retour : 7 questionnaires.

Les points suivants ont été abordés au cours du conseil d'école :

1- Rôle du DDEN : (délégué départemental de l'éducation nationale)

Il effectue une visite de l'école afin de vérifier si la sécurité des élèves est assurée (cours, locaux). Il y a une visite par an avec le maire. La prochaine visite aura lieu le 15/11/16.

2- Cantine, transport, garderie, TAP :

Cantine : pour annuler un repas, il est impératif d'appeler la cantine avant 7h40 dernier délai car la personne qui livre les repas part à 7h45. Le repas peut être récupéré à la cantine à 12h par les parents (apporter une boîte).

Les tarifs sont révisés chaque année en juin pour l'année scolaire suivante.

TAP : Les TAP sont sous la responsabilité de la Mairie. Les TAP sont payants (10 euros par période/ 8 euros à partir de 3 enfants) afin de financer l'achat du matériel nécessaire (travail manuel, sport, jeux...).

La mairie rappelle que les réunions pour la mise en place des TAP sont ouvertes à tous.

Un règlement établi par la mairie prévoit, qu'en cas d'insolence envers les personnes encadrant les TAP, des exclusions peuvent être envisagées.

Certains parents aimeraient que les enfants puissent faire leurs devoirs pendant les TAP ou la garderie. Il n'y aura pas d'aide aux devoirs en TAP mais les enfants peuvent faire leurs devoirs en garderie.

3- Sou des écoles :

Un nouveau bureau : Mme CAILLAT Sandra, présidente / Mme DAVID Mélanie, secrétaire et M. MICHEL Joaquim, trésorier.

Les manifestations / actions prévues :

- Vente de sacs avec les dessins des enfants de l'école.
- A Noël, soirée dansante.
- En Janvier, bourse aux jouets.
- A Pâques, vente de brioches.
- Début Juin, vide grenier.

4- Vote du règlement intérieur :

Le nouveau règlement intérieur a été voté. Quelques points importants ont été soulignés :

- Vérifier très régulièrement les têtes de vos enfants pour rechercher les poux. Bien prévenir l'école si vous en trouvez pour transmettre l'information aux autres parents qui pourront traiter leurs enfants et ainsi éviter une nouvelle contamination.
- La scolarisation des élèves de Petite section (voir point 5).

5- Scolarisation des PS :

Dès qu'il y a inscription à l'école, chaque élève est soumis à l'obligation scolaire. Ainsi, en Petite Section de maternelle, les enfants inscrits doivent fréquenter régulièrement l'école.

Toutefois, en Petite section, un aménagement de la fréquentation scolaire peut être mis en place après entretien avec les familles. En effet, une certaine souplesse est parfois nécessaire pour permettre à l'enfant de PS de s'adapter à une scolarisation à temps complet.

6- La charte de laïcité:

- La France est une République indivisible, laïque, démocratique, sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, race ou religion. Elle respecte toutes les croyances.
- **La charte de laïcité** à l'école se présente sous forme de droits et de devoirs . L'école a pour mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Elle garantit la liberté de conscience et le respect des croyances. L'enseignement est laïque et les enseignants sont neutres.
- La charte est affichée et expliquée aux élèves.

7- Sécurité :

Exercices de sécurité obligatoires:

- 3 exercices concernant la mise en place du PPMS (plan particulier de mise en sûreté).
- 3 exercices incendies.

Aménagement du parking près de l'école maternelle:

Il n'est pas prévu d'aménagement de ce parking qui pourtant est très utilisé par les parents aux heures d'entrées et de sorties des classes. Attention aux enfants quand vous reculez et adoptez une vitesse modérée pour éviter tout accident. Attention également aux enfants qui jettent des cailloux sur les voitures.

Lors du futur aménagement de ce parking, une possibilité d'extension de la cour de l'école maternelle a été soulevée par les enseignants et la

mise en place d'une barrière végétale entre le parking et la cour .

Serrures portail : des serrures seront posées au niveau des deux portails côté maternelle car il est très simple de les crocheter.

Verrous portes des classes maternelle : lors de l'exercice PPMS, un système de fermeture des portes des classes est nécessaire : un verrou a été demandé (à placer en hauteur hors de portée des enfants).

Traitement noyer / feux : une nouvelle loi oblige un traitement des noyers à plus de 50 mètres d'un lieu public. La Mairie a informé les riverains de leurs devoirs face à la loi.

8- Projet d'école :

Rappel du compte-rendu du Conseil d'école du 16/06/2016 :

L'année 2015-2016, le projet d'école portait sur l'**aménagement de la cour de récréation**.

A- Cour du haut (PS aux CE) : une rotation sur la semaine permet aux enfants qui le désirent d'accéder aux différents jeux de la cour (sable, structure, vélo, balançoire).

- Des **panneaux** agrémentés de photos rappellent les règles mises en place avec un code couleur et un logo :

rouge : règles pour ne pas se faire mal ou faire mal aux autres

vert : règles pour ne pas abîmer (le matériel, les vêtements, la végétation...)

bleu : règles pour jouer ensemble.

Un travail a été réalisé afin de gérer les conflits.

Le problème de l'espace insuffisant de la cour du haut est évoqué.

Les CE1 rejoignent les enfants de la cour du bas s'ils le désirent.

B- Cour du bas (CE aux CM) : **un règlement** mis en place avec les enfants des deux classes en partant de ce qu'ils voulaient ou non dans la cour de récréation pour vivre une récréation « idéale » pour tous : nous ne voulons pas être insultés, tapés. Nous voulons être respectés (langage, gestes, matériel). Nous voulons vivre dans un environnement propre et agréable. Une partie « en cas de neige » a été évoquée par les enfants...

Un plan de la cour (affiché dans la cour et au portail) avec **des zones sans ballon** (en vert) (préau, terrain 2) et avec **ballon** (en jaune) (terrains 1 et 3), des zones avec des tracés de jeux, des zones interdites (en

rouge) pour être bien surveillé et protégé par les adultes de surveillance, **une répartition des terrains** (récréation sur les terrains 2 et 3 ou sur les terrains 1 et 2 mais pas les 3 terrains en même temps) et **un planning pour le foot et le rugby sur la semaine.**

Ce projet d'école a permis également d'effectuer des recherches sur les jeux de cour et leurs tracés. Ce travail se poursuivra l'année prochaine.

Les enfants et les parents ont apporté leur concours pour trouver un nom à l'école de Varicieux . Ces noms seront transmis au conseil municipal qui choisira un nom pour notre école.

Un espace vélo est à mettre en place pour que les enfants puissent laisser leurs vélos s'ils viennent à l'école avec.

Pour l'année 2016-2017, le projet d'école de l'année dernière se poursuit. Les tracés sont prévus dans la cour du bas et du haut. En bas ils ont été réalisés à la craie pendant les APC (activités pédagogiques complémentaires). Les enfants ont réfléchi sur leur disposition dans la cour.

Afin d'améliorer la liaison école-famille, le passage entre les classes et améliorer le respect entre les élèves, un cahier de comportement sera établi par l'équipe enseignante pour harmoniser les règles.

9- APC :

Les activités pédagogiques complémentaires se déroulent de 11h30 à 12h sur autorisation des parents, en petits groupes. Ces activités servent à développer l'autonomie, à travailler une notion en amont, à renforcer une notion ou à mettre en place le projet d'école.

10- Décloisonnement :

Les élèves de Grande Section de Mme SCHNEIDER vont dans la classe de Mme VITET-COVAS les lundis, jeudis, vendredis de 13h45 à 14h15 et les mardis de 13h45 à 14h30 pour travailler le langage, la compréhension orale (sans images) en lecture de contes et albums.

Les élèves de CE1 Mme SAINZ rejoignent la classe de Mme SCHNEIDER pour travailler sur « Se situer le temps » (repérage dans le

temps et mesure / situer quelques événements historiques importants)
Les CM1 et CE2 de Mme SAINZ sont avec Mme JUNG pour travailler en Histoire. Les élèves de Mme JUNG sont avec Mme SAINZ en Géographie.

Le mercredi matin de 9h15 à 10h15, les élèves de Mme SAINZ sont avec Mme JUNG en Éducation morale et civique pendant que ses élèves sont en EPS avec Mme SAINZ.

11- Modalités d'évaluations :

Un livret scolaire unique numérique (LSUN) sera mis en place courant Novembre. Ce livret assure un suivi des acquis scolaires des élèves tout au long de leur scolarité de l'école élémentaire et du collège (du CP à la 3ème).

En PS MS GS, un carnet de suivi des apprentissages est rempli régulièrement tout au long de l'année.

En fin de GS, une fiche de synthèse des acquis des élèves est remplie.
Les évaluations habituelles trimestrielles continuent du CP au CM2.

12- Sorties éducatives :

PS MS de Mme VITET-COVAS et GS CP CE1 de Mme SCHNEIDER : il y aura à l'école une intervention en Eveil sensoriel (la voix, le geste musical, les objets sonores) en lien avec un spectacle au Diapason de St Marcellin (qui aura lieu après l'intervention à l'école) les 24 et 25/02/2017 pendant les vacances scolaires. Les parents pourront amener leurs enfants le voir s'ils le désirent.

GS CP CE1 (Mme SCHNEIDER) : 2 jours dans les Coulmes au mois de Juin.

CE1 CE2 CM1 (Mme SAINZ) : Visite de moulins à Izeaux et Rovon (vent/eau) en lien avec un projet sciences fin Novembre.

CM1 CM2 (Mme JUNG) : visite historique de la ville de Vienne sur 1 journée (visite guidée de la ville et musée gallo-romain).

13- Demande à la Mairie :

- 1 tableau pour la classe de Mme SAINZ.
- Panneau d'affichage.
- Fixation de panneaux en salle de motricité.

- Trier le local à vélos.
- Fixer les garages à vélos (cour du bas) et réfléchir à un coin pour garer les vélos en maternelle.
- Bac à sable (beaucoup de poussière).
- 2 Malles PPMS (commandées).
- Remonter le tableau dans la classe des CM.
- Budget pour la direction.

L'école et la mairie soutiennent l'association AFSR (Syndrome de Rett) grâce un programme de recyclage des déchets (instruments d'écriture). Merci d'avance pour votre participation.

La secrétaire de séance
et présidente du conseil,

Madame JUNG

